PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale des affaires culturelles
Auvergne Rhône-Alpes

UDAP DE L'ALLIER
2 Rue Michel de l'Hospital
03000 MOULINS

Affaire suivie par : Charlotte JAMMOT-PIMPARD
Tél : 04.70.20.87.59
Courriel : Charlotte.jammot-pimpard@culture.gouv.fr

Moulins, le 22 septembre 2026

L'architecte des bâtiments de France

A

Direction régionale de
l'environnement, de l'aménagement
et du logement
UD CAP – Eau, carrières,
aménagement

Objet : PARAY SOUS BRIAILLES – extension de carrière– Avis de l'architecte des bâtiments de France

Le 2 septembre 2026, votre service a sollicité un avis consultatif de l'architecte des bâtiments de France pour le renouvellement et l'extension d'une carrière d'alluvions anciennes située au lieu-dit « Villemouze » sur la commune de Paray-sous-Briailles.

Après examen du dossier, les enjeux paysagers et patrimoniaux sont relativement faibles sur ce secteur, aussi, **j'émets un avis favorable** sur la demande de renouvellement et d'extension de la carrière de Paray-sous-Briailles.

Le Chef de service de l'UDAP de l'Allier

Guillaume PRAPANT

Architecte des Bâtiments de France